



Sécurité : Opération Tranquillité Vacances



Bientôt les vacances, Quelques conseils pour partir serein !!!

Afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances voici quelques conseils bien utiles.



A votre domicile :

- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature.

- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières.

- Installer sur des prises électriques des « minuteurs » permettant éventuellement d'allumer certaines lampes ou appareils types TV, radio, sans présence et ainsi simuler une activité dans le logement.

- Vérifier le bon état de vos serrures et verrous.

- Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone sur votre portable, vers un ami ou membre de la famille.

- Ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoriez et photographiez-les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.



Sur votre lieu de vacances : Ne tentez pas les voleurs !

- Dans la mesure du possible, garez-vous dans un lieu éclairé. Il ne faut pas laisser à bord de votre automobile stationnée des sacs à mains, objets de valeur, téléphones portables, caméscope, cartes bancaires, chéquiers, et tout objet apparent qui pourrait susciter la convoitise. N'oubliez pas de fermer les vitres, même sous une chaleur importante. Verrouillez les portes de votre véhicule, bloquez le volant.



- N'oubliez pas de fermer votre location, caravane, habitation avant votre départ à la plage ou en ville.

- Évitez également de dormir fenêtres ouvertes la nuit, même si votre chambre à coucher est située aux étages supérieurs d'un immeuble.

- Gardez sur vous vos moyens de paiement, clés de véhicule, téléphones, etc.

- Si vous prenez vos repas dans le jardin, veillez à fermer les fenêtres et la porte d'entrée de votre logement et ne laissez pas les clés de votre véhicule à l'entrée.

Ces quelques conseils de sécurité doivent vous permettre de passer de bonnes vacances !

Par ailleurs, la gendarmerie met en place un formulaire de demande individuelle : <http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/fre/content/download/585/5167/file/OTVDemande+individuelle.pdf>

Vous permettant d'informer la brigade de gendarmerie de votre départ. Cette demande, renseignée, doit être déposée à la brigade de gendarmerie de votre lieu de résidence où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile.

(sources : site gendarmerie - <http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>)